Nations Unies

S/PV.7218



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7218e séance

Jeudi 17 juillet 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Gasana	(Rwanda)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation en Libye

14-47147 (F)





La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre libyen des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M. Mohamed Abdulaziz.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mitri, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Beyrouth.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mitri.

M. Mitri (*parle en anglais*) : Dans mon dernier exposé devant le Conseil, il y a six semaines (voir S/PV.7194), j'avais évoqué la crainte montante, au sein de la population libyenne, de voir se dérouler un conflit prolongé. La rapidité à laquelle les événements ont évolué à Tripoli ces deux dernières semaines reflète la gravité de la fracture politique qui continue de peser lourdement sur le pays, et de compromettre le processus politique naissant.

Nous nous trouvons, de fait, au milieu d'un affrontement ouvert entre deux grands groupes rivaux dans la capitale libyenne. Cet affrontement, issu de la profonde polarisation politique du pays, se déroule dans le cadre de l'aéroport international du pays. Ce qui, au départ, n'était qu'un incident mineur survenu le 5 juillet entre des éléments de brigades rivales à un poste de contrôle de Janzour, près de Tripoli, où est situé le complexe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), a très vite dégénéré en une succession d'escarmouches de grande ampleur dans plusieurs quartiers de la capitale. Une grande partie des combats qui ont eu lieu au cours de la semaine écoulée a tourné autour des tentatives de prise de contrôle de l'aéroport international de Tripoli par différents groupes armés. Ces combats ont perturbé le trafic aérien et tous les vols desservant l'aéroport ont été suspendus depuis lors. L'appel lancé par le Gouvernement par intérim du pays à un cessez-le-feu immédiat et sans condition est resté jusqu'ici sans réponse. Le Gouvernement appelle également la communauté internationale à adopter une position de fermeté. Je laisserai le Ministre des affaires étrangères libyen, M. Abdulaziz, détailler les circonstances de cet appel.

À mesure qu'augmente le nombre d'intervenants militaires, qui se sont mobilisés et qui renforcent leur présence dans la capitale, monte le sentiment de l'imminence probable d'une escalade majeure du conflit. Les enjeux sont élevés pour toutes les parties. Dans l'est de la Libye, les affrontements se sont sensiblement intensifiés ces derniers jours. L'aéroport international de Benghazi, qui a été la cible répétée de tirs d'artillerie, n'est pas en état de fonctionnement. Sur fond de poursuite des opérations militaires entre les forces commandées par le général en retraite Khalifa Haftar et les groupes qu'il qualifie de terroristes, la campagne d'assassinats et d'enlèvements visant des militants des droits civiques et politiques, ainsi que des personnels des secteurs de la sécurité et de la justice, a été sans pitié. Le jour du scrutin, une militante politique connue pour ses activités de défense des droits de l'homme, Salwa Bughaigis, a été poignardée et achevée d'un coup de feu à son domicile de Benghazi. Son mari, qui se trouvait avec elle, est porté disparu, et leur garde du corps a été tué alors qu'il était placé en détention. Cet assassinat a beaucoup choqué, même dans un pays confronté quotidiennement à la violence.

Avec les combats récents à Tripoli et autour de l'aéroport international, le conflit s'est rapproché du complexe de la MANUL, qui a été directement touché par des mitrailleuses de moyen et gros calibre. Nous avons été en grand danger d'être pris au piège d'un bras de fer militaire, au milieu d'indices et de signes d'alerte pointant vers une intensification des combats autour du complexe. Au vu de la détérioration de la situation dans la capitale et de la fermeture de l'aéroport international de Tripoli, ainsi que des risques accrus qui pesaient sur la sécurité de la MANUL et des conséquences de tout cela sur la capacité des agents de s'acquitter de leur mission, il a été décidé d'abord de réduire le personnel international dans le pays puis de l'évacuer. Cela n'a pas été une décision facile. Nous avons expliqué clairement qu'il serait impossible à la MANUL d'effectuer son

travail tout en veillant à la sûreté et à la sécurité de ses 160 agents internationaux présents à Tripoli. Le risque était tel que les agents ont reçu l'ordre de porter des vêtements pare-balles et des casques lors de leurs déplacements entre leur domicile et leur bureau, ce qui, pour nous, à Tripoli, était une mesure sans précédent. En conséquence, les agents ont été confinés dans les limites du complexe pendant des jours.

Les 13 et 14 juillet, deux grands groupes d'agents internationaux ont été évacués vers la Tunisie par la route, dans des convois de véhicules blindés, et seul un petit effectif est demeuré à Tripoli. C'est là une décision temporaire qui sera réexaminée dès que nous observerons une amélioration des conditions de sécurité. Les autorités libyennes ont été informées de cette décision, qu'elle nous ont dit comprendre parfaitement. La tournure des événements sur le plan militaire à Tripoli ces 15 derniers jours a jeté une ombre sur l'élection, le 25 juin, des 200 membres du conseil des représentants qui remplacera le Congrès général national. Contrairement aux précédentes élections législatives organisées en 2012, la loi électorale ne contenait aucune disposition relative à la représentation proportionnelle des partis politiques. Les candidats ont dû se présenter à titre individuel. Trente-deux sièges du Conseil ont été attribués à des femmes.

Un peu plus de 40 % du 1,5 million de Libyens inscrits sur les listes électorales se sont rendus aux urnes le jour du scrutin pour faire leur choix parmi les 1 714 candidats, et 97 % des bureaux de votes ont ouvert leurs portes ce jour-là. Toutefois, le scrutin n'a pas eu lieu dans la ville de Derna, dans l'est du pays, et certaines composantes de l'électorat – nous utilisons le mot « composantes » pour désigner les minorités ethniques ou culturelles – dans des zones situées à l'ouest de Tripoli, ainsi qu'à Kufrah, ont boycotté les élections. Le scrutin a été perturbé par des actes de violence dans quelque 24 bureaux de vote, en particulier à Benghazi, Sabha, Azawiyah, Syrte et Awbari. Un candidat a été tué. En raison de ces perturbations dans le déroulement du scrutin, 12 sièges représentant six sous-circonscriptions resteront vacants jusqu'à ce que le vote ait eu lieu dans les zones concernées. Après l'annonce des résultats préliminaires le 6 juillet, 41 candidats ont été disqualifiés en application de la loi d'isolement politique et administratif. Les résultats finaux sont attendus le 20 juillet.

Dans l'exposé que j'ai présenté au Conseil le mois dernier, j'avais fait part de mon intention de convoquer une réunion qui rassemblerait des représentants des principaux acteurs libyens en vue de conclure un accord sur un certain nombre de questions capitales pour le processus de transition. Ces questions auraient concerné notamment les principes de l'interaction politique, les priorités nationales à fixer pour le reste de la transition, et les moyens de garantir la sécurité immédiate et de régler les autres questions qui divisent.

En vue de cette réunion, dont nous avions espéré qu'elle prendrait la forme d'un dialogue politique organisé une semaine avant les élections législatives des 18 et 19 juin, la MANUL a eu des consultations étroites avec tous les principaux partis et groupes libyens, le Gouvernement et les envoyés spéciaux pour la Libye, afin de discuter des modalités et des résultats éventuels. Mais les versions préliminaires de plusieurs documents préparatoires ont été divulguées, déformées et mal interprétées par certains médias. Qui plus est, certains des participants de premier plan, qui avaient initialement donné une réponse favorable, ont fait part de leur réticence à participer à ce qu'ils estimaient être un dialogue prématuré qui bénéficierait à leurs adversaires politiques.

Cette polémique médiatique – certains acteurs ont eu des propos diffamatoires à mon encontre – a réduit un peu plus les chances de convoquer un dialogue avant les élections parlementaires. Après consultations, y compris avec les envoyés spéciaux internationaux, j'ai décidé de remettre à plus tard la convocation de ce dialogue politique. Malheureusement, nous avons manqué une occasion, et si la confrontation armée actuelle venait à se poursuivre, il pourrait devenir difficile de faire asseoir les forces belligérantes à la table de négociation. L'ONU et d'autres acteurs internationaux ou régionaux ont appelé à la cessation de la violence. La MANUL reste en contact avec divers parties et groupes pour tenter d'apaiser la situation.

Depuis mon dernier exposé, la MANUL a recommencé à assister au procès de Saif al-Islam Kadhafi, d'Abdullah al-Senoussi et de 35 autres personnes associées à l'ancien régime, qui se tient à Tripoli. Jusqu'à présent, le procès a porté principalement sur des questions de procédure concernant l'accès à un avocat. Je saisis cette occasion pour souligner la nécessité de garantir l'accès de tous les accusés à une représentation légale appropriée, ainsi que l'accès total des avocats à leurs clients et aux dossiers les concernant.

À cet égard, je tiens à souligner que Saif al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senoussi n'ont pas pu entrer en

contact avec les avocats qui les représentent devant la Cour pénale internationale. Ce fait est particulièrement préoccupant compte tenu de la décision prise le 31 mai par la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale, qui a confirmé la recevabilité des accusations portées contre Saif al-Islam Kadhafi. La Cour a confirmé que la Libye devait lui remettre Saif al-Islam Kadhafi, tout en précisant qu'elle examinait actuellement le dossier de M. Al-Senoussi. La Libye reste sous l'obligation de coopérer avec la Cour.

Enfin, je saisis cette occasion pour attirer l'attention sur le sort des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés toujours plus nombreux qui continuent d'entreprendre un périlleux voyage en mer pour tenter de rejoindre l'Europe depuis la Libye. En outre, des milliers de migrants en Libye continuent d'être victimes de détentions systématiques et prolongées, en général sans aucun moyen de se défendre. Ils sont détenus dans de très mauvaises conditions, qui se caractérisent par une surpopulation chronique et l'absence d'installations sanitaires de base. Ils sont également victimes de mauvais traitements et d'exploitation par le travail.

En l'absence d'un cadre de protection approprié en Libye, cette pratique a tendance à alimenter le trafic de personnes vers l'Europe. Il est devenu clair que les mesures de contrôle aux frontières ne suffisent pas à régler ce problème et qu'il est urgent d'agir afin de réduire le recours à la détention et d'améliorer les conditions dans les centres de détention. Par ailleurs, le rôle du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés doit être officialisé, et un processus de recensement et de détermination du statut des réfugiés doit être mis en place dans les plus brefs délais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mitri de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye.

M. Abdulaziz (Libye) (*parle en anglais*) : Il me plaît, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance importante. Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, ainsi que les autres membres du Conseil, de me donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil en cette période cruciale, alors que la situation en Libye évolue rapidement.

Je voudrais également remercier tous les partenaires internationaux, les pays et les organisations régionales de l'appui qu'ils ont fourni et continuent de fournir à la Libye et d'avoir désigné des envoyés spéciaux. Sous la direction de M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), la Mission fait de l'excellent travail dans des conditions très difficiles. Nous apprécions vivement le message très encourageant adressé par le Secrétaire général ainsi que son engagement personnel. Nous remercions plus particulièrement l'Union européenne de son appui politique et technique, ainsi que la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union du Maghreb arabe, qui ont adopté un certain nombre de résolutions dans lesquelles elles expriment leur ferme appui au processus démocratique en Libye.

Le but de ma participation aujourd'hui est de brosser à l'attention du Conseil un tableau honnête et réel de la situation actuelle en Libye, sans la moindre retouche.

Pour commencer par les aspects positifs de ce tableau, je tiens à rappeler qu'en 2012, le monde avait applaudi à l'élection libre et régulière des membres du Congrès général national, après 42 ans de répression. Un Gouvernement de transition avait été mis en place, suivi du Gouvernement provisoire actuel. La Haute Cour constitutionnelle a fait le choix historique de considérer comme nulle et non avenue la décision du Congrès général national de créer un nouveau gouvernement, confirmant ainsi la légitimité du Gouvernement en place et, en même temps, l'indépendance du pouvoir judiciaire. Au cours des 60 dernières années, cela ne s'est produit qu'à deux reprises, une fois à l'époque du Royaume, lorsque la Haute Cour avait pris la décision, contre la volonté du roi, de dissoudre le Parlement, et maintenant avec cette deuxième décision du pouvoir judiciaire, qui a réellement permis de rétablir le fonctionnement normal du Gouvernement.

L'élection des membres de la commission chargée de rédiger la Constitution s'est bien passée, et ceux-ci ont désormais entamé la rédaction de la Constitution. Tout récemment, comme l'a précisé M. Mitri, des élections se sont tenues pour le nouveau Parlement, quel qu'en soit le taux de participation. Nous avons bon espoir que le processus sera bientôt achevé et que les résultats seront annoncés avant la fin du mois.

Une feuille de route préliminaire destinée au processus politique commence à voir le jour. Les élections municipales ont débuté dans les grandes

villes, instaurant une culture de décentralisation de l'administration locale.

Toutefois, pour ce qui est des aspects négatifs, l'on note un certain nombre de défis et d'éléments néfastes qui représentent de graves menaces pour la transformation démocratique de la Libye, et pointent en fait la possibilité d'une faillite de l'État, qui aurait des conséquences de grande ampleur non seulement au niveau national, mais également aux niveaux sous-régional et régional.

Je voudrais passer en revue ces facteurs handicapants de sorte que les membres du Conseil puissent se rendre compte à quel point la transformation de la Libye est difficile pour l'instant.

Je commencerai par les défis sociaux.

Ceux-ci comprennent, premièrement, les problèmes généraux liés aux déplacés et aux réfugiés libyens à l'étranger; deuxièmement, les conflits tribaux alimentés par certains liens étroits avec des groupes armés; troisièmement, la fuite des ressources humaines à l'étranger liée à la crainte de poursuites judiciaires, mais également à la loi d'isolement politique, qui est injuste; quatrièmement, une opinion publique plutôt passive et une participation insuffisante de la population, et ce malgré la présence des milliers d'organisations de la société civile enregistrées; cinquièmement, les crises de confiance entre le peuple et le Gouvernement, entre le Gouvernement et le Congrès national, et entre le Congrès national et la population, qui entravent le processus politique; enfin, sixièmement, l'absence de stratégie de communication pouvant permettre de mobiliser l'appui de la population locale.

S'agissant des défis d'ordre économique, je voudrais citer, en premier lieu, la détérioration de la situation économique, principalement imputable à une diminution de la production et des exportations pétrolières. Le Conseil se souvient sans doute que les ports pétroliers sont passés sous le contrôle d'un groupe d'activistes pendant près de 11 mois, ce qui nous a fait perdre plus de 30 milliards de dollars. Le Gouvernement n'avait pas le recours d'une intervention militaire, étant donné qu'il n'a pas les moyens suffisants pour le faire. Il a donc décidé de poursuivre pacifiquement les négociations afin de résoudre ce problème particulier.

Pour ce qui est des autres difficultés à affronter, il y a, deuxièmement, l'incapacité du Gouvernement de fournir les services de base à la population locale, et, troisièmement, un taux de chômage en hausse chez les jeunes, au point qu'ils ont commencé à rejoindre les rangs des groupes armés en vue de s'assurer quelques revenus.

Sur le plan des enjeux politiques, premièrement, des conflits surgissent entre les partis politiques. Certains se rallient à la bannière de l'édification de l'État et de la primauté du droit, tandis que d'autres ne brandissent que celle de leur propre idéologie, qui n'est pas celle de la construction libyenne.

Quant aux autres défis politiques, il y a, deuxièmement, l'absence de dialogue national véritable et de programmes et initiatives de réconciliation nationale viables; et, troisièmement, les conséquences négatives de la loi d'isolement politique, dont j'estime qu'elle est catastrophique, car son principal objectif est d'assurer l'isolement, et non pas l'intégration. La plupart des technocrates libyens, qui ont été formés au cours des 30 ou 40 dernières années, n'ont aucun lien idéologique avec le précédent régime. Pourtant, au regard de la loi, ils sont marginalisés et n'ont aucun moyen de contribuer au processus politique dans le pays.

En outre, certains juristes ont tenté ces derniers mois de déposer des propositions visant à éliminer ou à modifier la loi. Certains militaires incontrôlés ont menacé les juges, disant que s'ils prenaient cette décision, leur vie serait en danger. Voilà la situation.

En ce qui concerne les problèmes militaires, ni le secteur de la défense, ni la police n'ont pu voir le jour au cours des trois dernières années. Deuxièmement, des conflits armés opposent les groupes armés, risquant de faire éclater une guerre civile, comme nous avons pu le constater ces cinq derniers jours. Il s'agit d'un conflit entre ceux dont l'objectif est de construire un État fondé sur la primauté du droit et un système de gouvernance viable, et ceux qui sont précisément contre un tel processus. Ce que souhaitent ces derniers, c'est un petit émirat dirigé par des seigneurs de guerre idéologiquement marqués; ils ne veulent pas que se construise un État de la façon dont un État doit normalement l'être. Leurs discours se fourvoient totalement; on a l'impression que les groupes militaires se battent dans le seul but d'asseoir leur autorité. C'est pourquoi nous essayons de voir comment opérer une médiation entre ces groupes afin de garantir une cessation des hostilités, et de les amener à la table de négociation en vue d'une conciliation véritable de leurs positions.

Troisièmement, des attaques sont commises contre les infrastructures civiles afin de discréditer le

Gouvernement et de pousser la population contre lui. Quatrièmement, il faut compter avec l'existence de groupes radicaux, étiquetés sous des noms religieux, qui se trouvent avoir davantage de ressources que le Gouvernement. Or, si le Gouvernement n'a pas les outils nécessaires, comment pouvons-nous lui reprocher de ne pouvoir faire face à la menace croissante que constituent les groupes armés, dont le seul intérêt est de s'opposer au processus démocratique?

Des problèmes se posent également en matière de sécurité. Premièrement, les conditions de sécurité se détériorent en raison de la présence de millions d'armes lourdes et d'armes légères. Deuxièmement, un nombre croissant de personnes et de groupes radicaux menacent et intimident aussi bien les civils que les membres de l'armée. Ils commettent des crimes graves : enlèvement contre rançon, meurtre et assassinat de militants politiques, d'avocats, de journalistes, d'agents de police et de militaires, de juges et de procureurs. Hier, une femme membre du Congrès a été assassinée dans la ville de Derna, totalement contrôlée par un groupe religieux radical. Troisièmement, il n'y a pas de système de justice pénale solide, efficace et à visage humain. Personne ne peut parler de protection des institutions démocratiques en l'absence d'un système de justice pénal humain et opérationnel, capable de défendre les droits et libertés des personnes. Nous n'avons pas encore atteint ce stade. Quatrièmement, certains centres de détention continuent d'échapper au contrôle du Gouvernement. Cinquièmement, le trafic d'armes et de drogue, la circulation illégale et la contrebande de produits subventionnés, comme l'a indiqué mon cher ami Tarek Mitri, continuent de poser un problème très grave, non seulement en Libye mais aussi dans les pays voisins, en particulier les pays du nord, limitrophes de la Méditerranée.

Si l'État libyen venait à s'effondrer, détourné par des groupes radicaux et des seigneurs de la guerre, les conséquences seraient considérables et pourraient même être incontrôlables. Premièrement, je pense que cela pourrait alimenter les conflits et les tentatives de séparatisme dans les pays voisins. Ce pourrait être également un facteur négatif qui encouragerait l'intensification de la contrebande d'armes, alimentant les conflits internes chez nos voisins. D'après moi, le pays pourrait devenir une plaque tournante attirant les extrémistes et les radicaux religieux, en particulier dans l'est de la Libye. Nous ne pouvons pas nier le fait que les radicaux ne sont pas seulement originaires de la Libye; ils viennent aussi du Maroc, de l'Algérie et de la Syrie, sans parler de la rumeur qui veut que, contrôler ces éléments étant devenu véritablement nécessaire, les radicaux encourageraient désormais les éléments qui combattent actuellement en Syrie à revenir en Libye, car le vide sécuritaire pourrait faire du pays un environnement très favorable pour eux. Cette situation risque d'entraîner une recrudescence des troubles, non seulement en Libye mais aussi dans les pays frontaliers.

Les membres du Conseil ne pensent-ils pas que de tels facteurs, qui tendent à indiquer que la Libye est en passe de devenir un État failli, justifient un engagement stratégique plus ferme et plus efficace du Conseil de sécurité dans les affaires intérieures libyennes? Si tel est le cas, qu'est-ce qui empêche le Conseil de sécurité de répondre aux attentes des Libyens, qui veulent vivre en paix et conduire leur processus démocratique national dans un environnement plus paisible. Le Gouvernement en place déploie des efforts considérables pour envisager les choses de manière stratégique au plan opérationnel et rassembler toutes les parties prenantes pour mener un dialogue national prometteur. Cependant, les moyens dont dispose le Gouvernement sont extrêmement limités, sans parler de la tendance négative qui prédomine chez certains groupes et individus opposés au processus démocratique. Étant donné que sur la situation en Libye, le Conseil de sécurité continue d'agir en vertu du Chapitre VII, cela pourrait offrir le cadre juridique approprié pour une action plus importante et plus efficace de la communauté internationale dans les affaires libyennes, afin d'accroître la cohérence du processus politique et des efforts de reconstruction.

Je le dis avec certitude : il existe un grave déséquilibre entre les problèmes actuels et nouveaux qui se posent en Libye et ce que la communauté internationale propose. Ce déséquilibre doit être corrigé pour agir avec justice à l'égard de la Libye. Une mission des Nations Unies pour la stabilisation et la mise en place des institutions en Libye, qui aurait pour principal objectif de fournir un appui concret, aux plans structurel et législatif, dans différents domaines prioritaires que nous estimons essentiels pour établir l'état de droit et une gouvernance viable, devrait être créée.

Premièrement, il faut renforcer les forces nationales de sécurité, en mettant tout particulièrement l'accent sur la constitution de forces militaires de qualité, d'une force de police et d'une structure de renseignements. Il est tout aussi important de participer de manière efficace au processus de démilitarisation des groupes et individus armés. Il est extrêmement

important d'adopter la démarche dite graduelle à cet égard car la démilitarisation des groupes armés revêt deux dimensions : la dimension politique, à laquelle le Gouvernement doit s'attaquer, et une dimension technique, pour laquelle la communauté internationale devrait nous fournir une aide, régionale ou internationale.

Deuxièmement, une telle mission devrait contribuer à protéger les gisements de pétrole, les installations portuaires d'exportation du pétrole et les aéroports civils. Cela permettra d'assurer le flux normal des recettes pétrolières et recettes associées et de protéger d'autres sites stratégiques. Nous croyons en l'utilité de ce que l'on appelle les équipes mixtes de protection. Les Libyens eux-mêmes ne sont pas suffisamment entraînés pour assurer seuls la protection de ces sites. J'en veux notamment pour preuve le fait que, il y a un an, lorsque les ports pétroliers étaient sous contrôle, la production de pétrole était de 1,5 million de barils par jour. Avec l'arrêt de la production de pétrole, cette production est tombée à 250-300 barils par jour. L'absence de protection des gisements pétroliers et des installations portuaires d'exportation du pétrole reste un grave problème. Nous ne demandons pas une intervention militaire pour protéger le pétrole, mais nous avons besoin d'équipes, d'experts et de personnel qualifié pour travailler avec les Libyens et organiser des formations sur place afin que les Libyens aient la possibilité, pendant un certain temps, d'apprendre à protéger ces sites stratégiques.

Troisièmement, une telle mission devrait contribuer à la mise en place des institutions, rendre plus efficace l'administration publique et instituer des mécanismes de lutte contre la corruption. Comme le Conseil le sait, la Libye a signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption, mais la signer et la ratifier est une chose, la mettre en œuvre en est une autre. Nous avons besoin d'une réforme législative et structurelle et d'un organe indépendant qui puisse déployer des efforts intensifs pour commencer à juguler la corruption que le pays a connue sous le précédent régime ainsi que ces trois dernières années.

Quatrièmement, une telle mission pourrait contribuer à la réforme du système de justice pénale. Comme je l'ai dit, il s'agit d'un élément clef pour des institutions démocratiques et pour la protection des droits des personnes et des groupes.

Cinquièmement, elle pourrait fournir un appui aux pays voisins en matière de sécurité aux frontières. Je voudrais à cet égard informer le Conseil que les pays frontaliers de la Libye, à savoir l'Algérie, la Tunisie, le Tchad, le Niger, le Soudan et l'Égypte, se sont rencontrés à l'occasion de la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, en Algérie. C'était la première fois que les représentants des pays voisins se réunissaient, au niveau ministériel, pour examiner la situation en Libye et envisager comment ils pouvaient contribuer à aider les Libyens. Les pays limitrophes ont donc conscience des particularités des problèmes rencontrés et des conséquences négatives que la situation en Libye a sur eux, et je les félicite d'avoir pris cette initiative, qui a fait l'objet d'un suivi à l'occasion du Sommet de l'Union africaine.

Récemment, la Tunisie a eu la gentillesse d'inviter les ministres des affaires étrangères des pays frontaliers de la Libye à se réunir et une déclaration énergique a été publiée à cette occasion. Sur le plan structurel, ils ont décidé de mettre en place deux comités – un comité chargé des questions de sécurité et un comité chargé des questions politiques – afin de suivre l'évolution de la situation en Libye et de voir comment ils peuvent apporter de la valeur ajoutée en aidant les Libyens dans leur processus démocratique.

Sixièmement, compte tenu du fait que la Ligue des États arabes a l'intention de prendre la tête d'un processus de dialogue et de réconciliation nationale, engagé en étroite coopération avec l'Union africaine et le Comité ministériel des pays voisins, cette mission pourrait également apporter un appui viable à ce processus. Le déploiement rapide de cette mission, si possible, en coopération et en coordination étroites avec les organisations régionales, permettrait assurément au pays de progresser dans ses efforts en vue d'une transformation démocratique plus profonde, d'une répartition équitable des richesses, de l'adoption d'une constitution de consensus, de la démilitarisation des groupes armés et de l'établissement de l'état de droit et d'une gouvernance viable. De surcroît, si cette mission devenait une réalité, je crois qu'elle servirait de modèle d'intervention réussie des Nations Unies et des organisations régionales au lendemain d'un conflit.

Pour terminer, je prie très sincèrement le Conseil de sécurité de prendre au sérieux le cas de la Libye avant qu'il ne soit trop tard. Aborder la tâche avec détermination et appuyer sans faille le processus politique en Libye finira assurément par porter ses fruits. Il s'agit d'un pays de 6,5 millions d'habitants, qui vivent sur 1,8 millions de kilomètres carrés; c'est le dix-septième pays du monde par la superficie – le quatrième en Afrique –,

doté de réserves pétrolières équivalant à 41,5 milliards de barils. La Libye a un immense potentiel, et ce non seulement si l'on considère le peuple libyen, mais aussi nos voisins et nos partenaires. Il va sans dire que c'est aux Libyens qu'incombe la responsabilité de décider de leur destin, en ayant foi en un avenir prospère, mais nous ne pouvons pas y parvenir seuls. Nous avons besoin d'un partenariat placé sous le signe de la solidarité, qui aille au-delà des intérêts nationaux.

Enfin, je tiens à redire que nous ne demandons pas d'intervention militaire. Au contraire, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des initiatives en vue de la stabilisation et du renforcement de nos institutions. C'est la seule façon de donner à l'État les moyens de relever les défis qui nous attendent.

Je remercie le Président et le Conseil de m'avoir donné cette occasion de leur décrire la situation réelle qui règne en Libye et d'expliquer ce que le peuple libyen attend de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.